

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenu le 21 juillet à 13h00 à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les conseillères et conseillers :

Mme Édith Lalancette
M. Jean-Eudes Simard
M. Raphaël Langevin

Est absente madame les conseillères Sonia Gauthier et Diane Imbault

Est également présente, la Directrice Générale par intérim : Mme Viviane Larouche

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 heures 05

2. Projet de madame Lina Bouchard

Madame Bouchard demande à la municipalité de lui verser une subvention de 35 000\$ dans le cadre de son projet.

5263-07-21

Il est proposé par le conseiller Raphaël Langevin secondé par la conseillère Edith Lalancette et accepté à l'unanimité que la municipalité Notre-Dame-de-Lorette verse un montant de 17 500\$, au projet de madame Lina Bouchard, Domaine l'Orée Des Bois, à la condition que la Corporation forestière donne l'autre partie du montant de la subvention soit justifié par les pièces justificatives au rapport finale.

ADOTÉ

3. Projet au sous-sol de l'église

Le conseiller Jean-Eudes Simard explique l'étude sur un criblage de bleuets pour une durée de plus ou moins 2 mois qu'il ferait au sous-sol de l'église. Il est proposé par le conseiller Raphaël Langevin secondé par la conseillère Édith Lalancette d'appuyer le projet de monsieur Jean-Eudes Simard.

La municipalité ne se tient pas responsable de ce qui pourrait arriver en cas d'accident.

4. Résolution pour le projet mutualisation

5262-07-21

CONSIDÉRANT les besoins des municipalités en matière de traitement de l'eau potable et de l'eau usée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte de présenter un projet dans le cadre du volet – Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité visant la mutualisation des services en eau potable et en eau usée regroupant plusieurs municipalités dont la collectivité de Notre-Dame-de-Lorette, un territoire non organisé (TNO) sous la gouverne de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres d'informations et d'échanges ont été tenues entre les municipalités concernées permettant ainsi de connaître et d'établir le détail des coûts ainsi que les paramètres de cette mutualisation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT le premier appel à projets qui se déroulera du 2 mai au 22 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette enveloppe destinée à la coopération intermunicipale permettra d'établir des bases solides au partenariat lié à la mutualisation des services en eaux et que la MRC a l'intention de poursuivre cette entente au-delà de l'aide du FRR;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée de s'associer avec la Ville de Dolbeau-Mistassini en cette matière tant pour l'expertise liée aux opérations que pour la qualité de la main-d'œuvre qui y est attirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la MRC de Maria-Chapdelaine s'engage à participer au projet de mutualisation des eaux pour la collectivité de Notre-Dame-de-Lorette;

QUE le conseil de la MRC accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil de la MRC nomme la Ville de Dolbeau-Mistassini comme organisation responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne la directrice générale pour signer les documents nécessaires aux fins de la présente demande.

ADOPTÉ

5. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par la conseillère Édith Lalancette à 13 heures³⁵

Rita de Launière,
Mairesse

Viviane Larouche,
Directrice générale par intérim